



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## **Rapport du jury académique**

# **Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI)**

## **Session 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Christian Wilhelm,  
Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale en Ille-et-Vilaine**

**Par délégation de madame le Recteur de l'académie de Rennes,  
Recteur de la Région académique Bretagne**

Madame, Monsieur,

Avec l'adoption de ce rapport se clôt la première session de certification du CAPPEI dans l'académie de Rennes. Ce rapport est organisé comme suit :

- Généralités
- Commentaires généraux
- Commentaires spécifiques à chaque épreuve

Par sa structuration et son contenu, il poursuit plusieurs objectifs.

Ainsi en essayant de donner une lisibilité au déroulement du processus de certification et aux éléments déterminants des délibérations :

- il est à destination des candidates et des candidats des prochaines sessions, afin de leur permettre de mieux comprendre les attendus du positionnement d'enseignant spécialisé et de s'y préparer ;
- il est une base de dialogue et de réflexion entre les personnels en formation et les équipes de formateurs, utilisable comme support pour donner corps au principe de pratique réflexive ;
- il est une source d'enseignements pour les formateurs pour orienter leurs interventions à venir et pour les membres des commissions du jury pour harmoniser et rendre aussi cohérentes que possible, leurs appréciations lors des délibérations.

Je tiens à remercier tous les personnels impliqués dans l'accompagnement et la formation pour leur engagement et leur disponibilité, ainsi que tous les membres des commissions pour leur esprit de rigueur et d'honnêteté intellectuelle lors des délibérations.

Aux lauréats et lauréates de cette session de certification, j'adresse toutes mes félicitations et formule le vœu qu'ensemble, nous tenions pour les élèves et leurs familles, les promesses de l'école inclusive.

***Christian Wilhelm,  
IA DASEN, président du Jury***

## Généralités :

La première session du CAPPEI s'est déroulée selon les modalités et le calendrier suivants :

- Formation selon une modalité massée
  - Année N-1 en période 5 : stage d'entrée en formation
  - Année N en périodes 1 & 2 : deux regroupements de trois semaines + une visite terrain (en intersession)
  - Année N sur la période 3 : seconde visite terrain
  - Année N en période 4 & 5 : deux regroupements de deux semaines
- Certification année n+1 en périodes 1 et 2

Les trois épreuves (3 heures cumulées) sont consécutives. L'unité de temps et de lieu, pour éprouvante en termes d'énergie et d'attention soutenue qu'elle soit, est aménagée afin de permettre à la candidate ou au candidat de se reconcentrer. Ainsi, en incluant les pauses intermédiaires, la durée moyenne de l'examen est de 4 heures.

**Tableau de présentation des résultats à l'admission jury du 16 janvier 2019**

Condition de certification	Nombre de candidats	Admis.e.s		Admis.e.s partiellement		Ajourné.e.s		Réussite épreuve 1		Réussite épreuve 2		Réussite épreuve 3	
			taux		taux		taux		taux		taux		taux
	114												
<b>Cadre ordinaire 3 épreuves</b>	76	51	67%	15	20%	10	13%	52	67%	59	78%	64	84%
<b>Cadre dérogatoire épreuve 1</b>	17	13	76%			4	24%	13	76%				
<b>Cadre dérogatoire épreuve 3</b>	21	20	95%			1	5%					20	95%

## Commentaires généraux :

Le jury académique tient à saluer, à de très rares exceptions près, l'ensemble des candidates et candidats pour leur implication, leur engagement et le sérieux de leur travail. Il félicite celles et ceux qui, avec leur admission, voient leur parcours de réflexion et de formation certifié. Il encourage celles et ceux dont l'admission partielle a été prononcée. Il est rappelé que tout candidat peut, sur demande, rencontrer le président ou la présidente de la commission d'examen, afin de bénéficier d'un échange autour des observations et des éléments qui ont conduit à l'appréciation portée lors de chaque épreuve.

Les commentaires qui suivent ont pour but de mettre en relief les éléments communs aux trois épreuves, qui contribuent à la formulation d'une appréciation positive. Dans une seconde partie, des éléments spécifiques à chaque épreuve sont apportés sous la forme soit de points de valorisation, soit d'alertes.

En premier lieu, il convient de souligner le fait que les épreuves visent à évaluer chez la candidate et le candidat le degré d'aptitude aux pratiques de l'Education inclusive comme l'indique le titre même de la certification.

Ainsi, l'aptitude recherchée et attendue par les commissions étant celle d'un exercice en qualité d'Enseignant Spécialisé, l'enjeu pour les candidats et les candidates va être de donner à voir des pratiques et à les analyser, en montrant une capacité de mise à distance, par une critique étayée. Il est donc attendu que les candidats et les candidates soient en capacité non seulement de conduire des apprentissages de manière adaptée, mais aussi d'explicitier leur pratique au regard des fondements théoriques de l'Education inclusive (obstacles cognitifs, psychiques, neuro-développementaux, moteurs ou sensoriels, besoins spécifiques, réponses adaptées, parcours, mise en accessibilité pédagogique, clarté cognitive, enseignement explicite). Ainsi, les membres des commissions sont particulièrement attentifs tant à l'opérationnalisation de ces principes qu'à la capacité des candidates et des candidats à pouvoir les convoquer, les nommer et les expliciter, si ce n'est de manière experte, du moins de manière argumentée.

Par son déroulement spécifique, la certification CAPPEI investit les trois axes de la professionnalité telle que décrite dans le référentiel de compétences. Des points d'attention sont développés dans la suite du rapport. Toutefois, il convient dès à présent de souligner l'importance de montrer à la commission sa capacité à :

- conduire une réelle séance d'apprentissage, aux modalités adaptées aux besoins des élèves, en lien avec les programmes et le socle commun ; la séance doit s'inscrire dans une logique de parcours d'apprentissage et prendre en compte, selon l'âge, la perspective de la poursuite du parcours de scolarisation ou du projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- repérer les éléments du contexte particulier d'exercice en termes d'atouts ou de freins, sans systématiquement convoquer des causalités externes pour les expliquer, et ainsi, se projeter dans son exercice, à y identifier des marges de manœuvre à investir ou à créer, pour contourner et lever les contraintes, notamment en pointant la contingence ;
- s'inscrire dans un réseau de collaborations, condition nécessaire pour se situer et agir en personne ressource.

Lors des entretiens, il est souligné que la capacité de la candidate ou du candidat à dialoguer et à entrer en dialogue joue également un rôle important dans l'appréciation portée sur son aptitude professionnelle.

Enfin, et toujours dans la perspective d'étayer la clarté cognitive du concept de « praticien réflexif », fondant l'attitude attendue des candidats et candidates, l'ensemble des commissions relève une grande disparité chez les candidats ou candidates dans la prise en compte explicite du référentiel professionnel commun à tous les enseignants de 2014 et celui d'Enseignant spécialisé de 2017.

Cette prise en compte et leur mise en tension sont des éléments centraux d'argumentation de leurs choix et de mise à distance de leur pratique ou de leur positionnement. C'est un point de référence constant et incontournable attendu par les commissions de certification.

A ce titre, il convient que les candidats et les candidates comprennent l'épreuve de certification comme l'occasion de montrer leur degré de compréhension et d'appropriation de ce référentiel spécifique. Ainsi, à l'instar de l'examen du permis de conduire, lors de la certification, il n'est pas attendu des candidats et des candidates une maîtrise experte en tout point de ce référentiel.

Toutefois, la candidate ou le candidat doit mettre en avant une capacité :

- à le mobiliser comme cadre de l'action professionnelle,
- à s'appuyer dessus pour argumenter ses choix et sa pratique,
- à le mettre en œuvre concrètement, même si certaines maladrotes sont inhérentes à une situation de néophyte.

## Commentaires spécifiques à chaque épreuve

### Epreuve de pratique professionnelle

	Points saillants d'appréciation satisfaisante ou très satisfaisante	Points saillants d'appréciation d'insuffisance ou de médiocrité
<b>L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive</b>	La séance présentée permet d'identifier, tant dans son déroulement, dans son contenu que dans les documents mis à disposition ou lors de l'entretien, une compréhension des enjeux et la prise en compte de la complexité de l'apprentissage dans la situation de trouble ou de grande difficulté.	Les contenus et modalités proposés sont peu en rapport avec les attendus d'un dispositif ou d'un contexte d'exercice spécifique d'éducation inclusive : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit que l'on ne peut pas les distinguer de ceux de l'exercice d'un enseignant ou d'une enseignante de classe ordinaire,</li> <li>• soit que par les choix opérés, la situation constitue un dispositif ségrégatif ou peu articulé par rapport à une classe de référence,</li> <li>• soit que le contenu d'apprentissage est absent.</li> </ul>
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire</b>	La séance présentée montre une situation d'apprentissage adaptée dont les variables didactiques et cognitives sont identifiées, distinguées les unes des autres, explicitement et lisiblement prises en compte dans la conduite de l'apprentissage. Les modalités proposées offrent une palette d'entrées personnalisées, parce qu'adaptées aux besoins et anticipant les difficultés. Le contenu des apprentissages et leur degré de complexité visé font sens pour chaque élève. La séance présentée s'inscrit dans un processus d'apprentissage au service d'un parcours personnalisé. Les interactions entre élèves sont structurées et guidées.	La situation proposée ne constitue pas une phase d'apprentissage. La séance ne présente pas, dans son contenu et dans les modalités proposées, d'entrée dans la tâche, ou trop peu de prise en compte des besoins des élèves au regard des obstacles rencontrés dans leurs apprentissages. Ceci se manifeste notamment par une absence de personnalisation des objectifs (en termes de degré d'exigence), d'inscription de ces objectifs dans une logique de sens et de parcours. A ce titre, le défaut d'analyse de la situation de l'élève se traduit par une faiblesse et une imprécision du contenu des projets individualisés. De ce fait, l'accompagnement personnalisé pour étayer et soutenir concrètement l'élève dans le dépassement des obstacles s'en trouve fortement obéré. Les interactions entre élèves ne sont pas ou trop peu sollicitées ou utilisées comme vecteur pertinent d'apprentissage.
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses</b>	La séance présentée illustre une mise en œuvre de l'identification des besoins/obstacles, leur prise en compte par des réponses personnalisées, conscientes et explicitées par le candidat ou la candidate, dans les documents mis à disposition ou lors de l'entretien.	Tant dans les documents que lors de la séance ou de l'entretien, les besoins ne font pas l'objet d'une analyse et d'une distinction entre ceux liés à la didactique, et, ceux d'ordre cognitif ou liés à une communication troublée par une problématique psychique, neuro-développementale ou sensorielle.

**Epreuve d'entretien à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle**

	<b>Points saillants d'appréciation satisfaisante ou très satisfaisante</b>	<b>Points saillants d'appréciation d'insuffisance ou de médiocrité</b>
<b>L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive</b>	<p>L'analyse proposée dans l'écrit porte réellement sur le positionnement d'enseignant spécialisé ou d'enseignante spécialisée dans son expérience de praticien ou de praticienne de l'Education inclusive, au sein du contexte particulier du dispositif d'exercice.</p> <p>Ce dispositif d'exercice et l'action de la candidate ou du candidat sont visiblement perçus comme au service d'élèves inscrits dans un parcours d'apprentissage personnalisé avec comme finalité l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>La part réflexive de l'écrit et du discours de la candidate ou du candidat lors de sa présentation et de l'entretien, explicite le cheminement d'appropriation et de compréhension des éléments spécifiques du positionnement d'enseignant spécialisé, par une articulation entre références textuelles et réflexion personnelle qui ont balisé son évolution.</p> <p>Les interactions interdisciplinaires et la dimension de travail d'équipe pluridisciplinaire sont clairement identifiées et identifiables comme éléments constitutifs de la professionnalité d'enseignant spécialisé ou enseignante spécialisée.</p> <p>La phase de présentation du dossier professionnel est l'occasion d'une mise à distance des conclusions du dossier, qui traduit un prolongement de la réflexion depuis le dépôt et ouvre à des questions nouvelles.</p>	<p>L'analyse proposée dans le dossier se borne à une description factuelle, soit d'une situation d'apprentissage, soit d'une problématique didactique spécifique, sans mise à distance, ni enseignements tirés sur le positionnement spécifique d'enseignant spécialisé.</p> <p>La candidate ou le candidat peine à situer le dispositif au sein duquel elle/il exerce au sein de la galaxie des réponses aux besoins des élèves, autant au plan de sa spécificité intrinsèque que de son articulation et sa contribution à l'accessibilité du droit commun.</p> <p>La convocation de références théoriques ou réglementaires est une compilation d'extraits de textes mal articulés entre eux. On peine à comprendre les raisons de leur citation. Par ailleurs, elles sont peu mobilisées comme élément pour l'analyse réflexive sur la pratique et le positionnement d'enseignant spécialisé.</p> <p>Lors de l'entretien, le candidat ou la candidate ne parvient pas à entrer dans une démarche de mise à distance de sa pratique et à y pointer des éléments spécifiques de celle d'enseignant spécialisé ou d'enseignante spécialisée.</p> <p>La présentation orale du dossier se limite à une redite du contenu de son dossier.</p>
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire</b>	<p>Soit dans le dossier, soit lors de l'entretien, le candidat est en capacité d'explicitier les éléments ou modèles théoriques à partir desquels elle/il construit son positionnement et sa pratique et ses marges d'évolution et d'inflexion.</p>	<p>Le candidat ou la candidate ne dispose pas de références théoriques travaillées et se contente d'un discours entendu sur les difficultés rencontrées par les élèves dans l'apprentissage et de la fonction, ce qui ne lui permet pas d'indiquer le rôle attendu de son action.</p>
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses</b>	<p>Par sa réflexion sur les enjeux inclusifs, son positionnement spécifique dans le dispositif au sein duquel il exerce, les modalités de mise en œuvre, le candidat ou la candidate est en situation de les illustrer et de les expliciter auprès de son entourage professionnel tant par sa pratique que ses conseils, y compris sur des situations en cours d'évaluation.</p>	<p>La mauvaise compréhension du rôle et du positionnement d'enseignant spécialisé au sein du dispositif et des modes d'intervention, notamment par un manque d'appui et de réflexion sur le référentiel de compétences, ne place pas le candidat ou la candidate en situation d'apporter un regard d'expertise auprès de ses collègues, tant sur les situations des élèves dont elle/il a la charge, que sur celles d'élèves pour lesquels un appui conseil est sollicité.</p>

**Epreuve de présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers**

	Points saillants d'appréciation satisfaisante ou très satisfaisante	Points saillants d'insuffisance ou de médiocrité
<b>L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive</b>	La bonne compréhension, par la candidate ou le candidat, de ce en quoi le dispositif dont elle/il a la responsabilité incarne les principes de l'Education inclusive et, de ce fait, en est une figure particulière, lui permet de s'appuyer dessus pour l'illustrer dans sa communication.	La faible maîtrise par la candidate ou le candidat des éléments distinguant le dispositif au sein duquel elle/il exerce d'autres dispositifs inclusifs qu'ils soient spécialisés ou ordinaires (dispositions de différenciation pédagogique par exemple), ne lui permet d'user de sa pratique comme illustration des principes spécifiques de l'Education inclusive.
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire</b>	La maîtrise, ou à tout le moins une connaissance suffisante, des concepts structurants l'analyse des situations de handicap (obstacle, réponses aux besoins, accessibilité, handicap en contexte, retentissement dans un environnement, parcours et modularité,...), de grande difficulté scolaire ou d'autres besoins éducatifs particuliers, permet à la candidate ou au candidat de tenir un propos d'expertise.	L'incapacité de la candidate ou du candidat à convoquer et mobiliser les concepts structurant de l'Education inclusive obère son aptitude à proposer un regard et tenir un discours informatif-formatif ou de conseil sur des situations concrètes ou plus généralement sur l'impulsion d'une démarche d'éducation inclusive.
<b>L'enseignant spécialisé exerce une fonction de <u>personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses</u></b>	<p>L'action présentée se situe pleinement dans une logique d'information et de formation à visée plus générale ou d'appui conseil à propos de situations concrètes (dont la candidate ou le candidat n'a pas le plus souvent la responsabilité directe).</p> <p>La présentation fait non seulement état de l'action, mais propose également des pistes de mesure des effets.</p> <p>Le public visé par cette action peut être divers (collègues-élèves-parents), mais toujours concerné par l'inclusion scolaire à partir du dispositif dont la candidate ou le candidat a la responsabilité.</p> <p>La candidate ou le candidat montre une capacité à se situer dans un compagnonnage et ne s'enferme pas dans une question de légitimité à intervenir.</p>	<p>L'action présentée n'est pas en soi une action de personne ressource.</p> <p>Soit il s'agit d'une tâche attendue dans le cadre ordinaire de son exercice (pour exemple fiche de liaison entre professionnels) ; soit, lors de la présentation et de l'entretien, la candidate ou le candidat se montre dans l'incapacité d'indiquer en quoi il s'agit d'une occasion d'initier, d'impulser une réflexion dans le sens de l'Education inclusive auprès du public ciblé.</p>